

Dossier sur la mise en examen d'Agnès Buzyn

réunissant 4 articles, du 29 décembre 2020 au 15 septembre 2021

Article 1 https://actu.fr/societe/coronavirus/covid-19-moselle-il-porte-plainte-contre-buzyn-et-veran-une-information-judiciaire-ouverte_38390961.html

Covid-19. Moselle : il porte plainte contre Buzyn et Véran, une information judiciaire ouverte

Un patient de Moselle atteint du Covid-19 avait porté plainte contre le CHR Metz-Thionville, le Samu 57 et les deux ministres de la Santé. Le dossier connaît une avancée.

Par Antony Speciale Publié le 29 Déc 20 à 11:32

C'est une étape importante franchie par ce patient de Vitry-sur-Orne (Moselle), atteint d'une forme grave du Covid-19 et dont le pronostic vital avait été un temps engagé en mars 2020, au début de l'épidémie en France.

L'avocat du patient, Me Bertrand Mertz, avait déposé des plaintes contre le CHR Metz-Thionville, la Direction générale de la Santé publique ainsi que Santé publique France.

Le dossier vient de connaître une nouvelle avancée. « *La Cour de justice de la République m'a répondu : la plainte est recevable et fondée. En conséquence, elle a décidé d'ouvrir une information judiciaire* », explique Me Mertz à Lorraine Actu.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Concrètement, cela veut dire qu'« *un juge d'instruction va être désigné pour instruire la plainte* » contre Agnès Buzyn et Olivier Véran. L'ancienne ministre de la Santé et son successeur sont visés par une plainte « *pour l'organisation générale du système de santé par les pouvoirs publics* ».

Ainsi, « *après examen de la plainte et des pièces le 11 décembre, la commission des requêtes de la Cour de justice de la République a décidé d'ouvrir une instruction contre les ministres* », précise l'avocat. Les plaintes avaient déposées le 6 octobre.

La procédure a commencé après que le client de Me Mertz a frôlé la mort après avoir passé plusieurs semaines dans le coma en raison d'une forme grave du coronavirus. Il s'était présenté aux urgences de l'hôpital de Mercy avant d'être renvoyé à son domicile puis finalement hospitalisé d'urgence. Il est encore en convalescence plusieurs mois après.

Article 2 <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/coronavirus-le-mosellan-qui-a-porte-plainte-contre-le-ministere-de-la-sante-bientot-entendu-1609921038>

Coronavirus : le Mosellan qui a porté plainte contre le ministère de la Santé bientôt entendu

Mercredi 6 janvier 2021 à 11:10 - Par Clément Lhuillier, France Bleu Lorraine Nord

Un habitant de Vitry-sur-Orne, gravement atteint par le Covid-19, a décidé de porter plainte contre l'ancienne ministre de la santé Agnès Buzyn, et contre l'actuel ministre Olivier Veran. Le CHR Metz Thionville est aussi visé. Son avocat annonce qu'il sera bientôt auditionné. Agnès Buzyn et Olivier Veran, lors de la passation de pouvoir au ministère de la Santé en février 2020

"Il était aux portes de la mort." Maître Bertrand Mertz résume l'état de gravité de son client, un habitant de Vitry-sur-Orne, atteint par le Covid-19 en mars dernier et qui veut savoir pourquoi il en est arrivé là. Le malade a donc décidé de porter plainte. Contre le CHR Metz-Thionville tout d'abord parce qu'il dénonce une défaillance dans sa prise en charge. *"Il avait 41 de fièvre, des vomissements, des diarrhées"* détaille son avocat, invité ce mercredi de France Bleu Lorraine, *"il a été refusé aux urgences, le centre 15 n'a pas voulu le prendre en charge."* Finalement hospitalisé, il restera quinze jours dans le coma et garde de cette période des séquelles physiques comme psychologiques. *"Dans un pays comme le nôtre, il est absolument inacceptable qu'on ne prenne pas en charge un patient aussi gravement malade"* s'insurge Bertrand Mertz.

Bientôt auditionné

L'autre procédure engagée au près de la Cour de Justice de la République vise l'ancienne ministre de la santé Agnès Buzyn et son successeur Olivier Veran, pour la gestion de la crise sanitaire par le Gouvernement. *"Il appartient aux pouvoirs publics et spécifiquement au ministère de la santé de prendre les mesures face à un risque aussi grave et de toute évidence, on voit bien qu'on est face à un grave dysfonctionnement."* Une instruction est ouverte, et le plaignant mosellan sera d'ailleurs très prochainement auditionné par la commission d'instruction annonce son défenseur.

Besoin de connaître la vérité

Ce n'est pas la seule plainte de ce type déposée depuis le début de la crise sanitaire par des patients ou des personnels soignants. *"Il est normal que, dans une démocratie moderne, les ministres puissent rendre compte de leur action ou de leur inaction"* indique Bertrand Mertz qui tient à préciser qu'il ne s'agit pas là d'une démarche d'indemnisation. *"Il n'y a pas de dommages et intérêts à obtenir devant la Cour de Justice de la République. La principale préoccupation de mon client est de connaître la vérité."*

Article 3 <https://www.capital.fr/economie-politique/accusations-de-non-assistance-voire-dhomicide-le-samu-au-coeur-de-la-tourmente-1399076>

Accusations de non-assistance voire d'homicide : le SAMU au cœur de la tourmente

Écrit par 6medias. Publié le 2 avril 2021 à 21h17 Mis à jour le 04/05/2021 à 9h19

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs plaintes mettent en cause la gestion des malades du coronavirus par le Samu. Des familles de patients reprochent au service d'urgence un "délaissement" voire des "homicides involontaires".

"Délaissement", "non-assistance" voire "homicide involontaire": plusieurs plaintes mettent en cause la gestion des malades du Covid-19 par le Samu, dont les responsables justifient le "tri des patients" et se disent prêts à "rendre des comptes".

Dans la nuit du 7 au 8 septembre 2020, Patricia Urcel décède d'un arrêt cardio-respiratoire à 53 ans, quelques heures après avoir été hospitalisée. Quelques jours auparavant, elle avait été testée positive au Covid-19 et face à la dégradation de son état de santé, avait contacté le Service d'aide médicale urgente (Samu) qui lui avait enjoint de ne "*surtout pas*" aller aux urgences.

Le 7 septembre au matin, le médecin régulateur joint par téléphone avait estimé qu'elle n'avait pas de "*symptômes de quelqu'un qui est en détresse respiratoire*", quand le frère de Mme Urcel constatait en utilisant un oxymètre qu'elle présentait un taux de saturation en oxygène alarmant.

Ce n'est qu'au troisième appel de son fils, le 7 septembre au soir, alors qu'elle ne respirait plus, qu'une équipe de secours avait été dépêchée à son domicile des Hauts-de-Seine et l'avait transportée dans un hôpital parisien.

"On s'interroge sur l'absence de décision du médecin régulateur", déclare Me Anaïs Mehiri, avocate du fils et des deux frères de Mme Urcel qui ont porté plainte lundi auprès du parquet de Nanterre, notamment pour "homicide involontaire" et "non-assistance à personne en péril". Ce médecin "est pro-actif dans l'idée qu'il ne faut surtout rien faire", affirme l'avocate, qui prépare des plaintes pour une dizaine de cas similaires.

Les directives nationales questionnées

Au-delà d'éventuelles erreurs de régulation individuelles, l'avocate dénonce, dans une autre démarche en justice, l'effet qu'ont pu avoir des directives nationales sur l'organisation-même de cette régulation.

En juillet, elle a ainsi déposé une plainte collective à Paris, au nom de proches de douze personnes décédées du Covid-19 en mars et avril 2020, notamment pour "*délaissement ayant provoqué la mort*".

Les plaignants reprochent au Samu d'avoir suivi des directives publiées par le ministère de la Santé en mars 2020 pour éviter de saturer les hôpitaux. Selon eux, cela a conduit à laisser des personnes souffrantes *"jusqu'à ce qu'elles atteignent un état de santé critique"*.

Assurant qu'il ne s'agit pas d'une *"plainte anti-médecins"*, Me Mehiri explique vouloir viser, *"au-delà du Samu, les autorités administratives qui ont pris ces directives"*.

"Il y a un fantasme de directives secrètes qui auraient été données", en particulier *"pour laisser les gens mourir dans les Ehpad"*, mais *"c'est absolument faux"*, affirme François Braun, président du syndicat Samu-Urgences de France.

"La réalité, c'est l'analyse du rapport bénéfice-risque"

A la tête des urgences du CHR de Metz-Thionville et du Samu de Moselle, il assure que les soignant n'ont *"pas modifié leur éthique"* malgré les vagues épidémiques.

"La réalité pour tous les patients, c'est l'analyse du rapport bénéfice-risque", explique-t-il. *"Une personne de 97 ans grabataire et dépendante va-t-elle bénéficier d'une réanimation ? Certainement pas. Ce n'est pas une baguette magique."*

Son service est cependant mis en cause par un homme de 41 ans, qui a porté plainte en octobre, notamment pour *"violences involontaires"*, contre le Centre hospitalier régional de Metz, le Samu-57, la direction générale de la Santé et Santé publique France.

Atteint du Covid en mars 2020, ce sidérurgiste a contacté à plusieurs reprises le 15, sans parvenir à être hospitalisé. Il ne le sera que quatre jours après avoir ressenti les premiers symptômes, et passera 15 jours dans le coma, intubé, avec un pronostic vital engagé. *"Hystérie collective"*

Pour que ce ne soient pas que des *"lampistes"* qui paient, le plaignant a aussi saisi la Cour de justice de la République (CJR) contre le ministre de la Santé Olivier Véran et sa prédécesseure Agnès Buzyn. *"Il est important qu'à l'occasion de cette crise sanitaire soit posée la question de la défaillance du système de santé publique"*, explique son avocat, Me Bertrand Mertz.

Mais pour les urgentistes, les faits incriminés relèvent de la routine: *"Il y a une hystérie collective sur le tri des patients, mais le tri est à la base de la médecine d'urgence"*, résume le président de la Société française de médecine d'urgence (SFMU), Karim Tazarourte.

Chef des urgences de l'hôpital Edouard Herriot (Lyon) et du Samu du Rhône, M. Tazarourte estime *"normal et même sain de rendre des comptes"*. Mais il l'assure: aucun de ses confrères *"ne s'amuserait à laisser mourir des patients par défaut de soins"*.

Article 4 <https://ripostelaique.com/le-mosellan-qui-a-porte-plainte-contre-buzyn-et-veran-bientot-auditionne.html>

Le Mosellan qui a porté plainte contre Buzyn et Véran bientôt auditionné

Daphné Rigobert, 15 septembre 2021

Accueil **TEMOIGNAGE** Le Mosellan qui a porté plainte contre Buzyn et Véran bientôt auditionné

Le Mosellan qui a porté plainte contre Buzyn et Véran bientôt auditionné
15 septembre 2021 Daphné Rigobert **TEMOIGNAGE** 10

1073 vues , 1 aujourd'hui

À l'unisson, propagandistes télévisuels, politiques et journalistes se sont émus de la mise en examen d'Agnès Buzyn, le JDD – la Pravda macronisée – consacrant six pages à la défense de la désormais « *réfugiée politique* » à l'OMS de Genève. Sur un plateau, outré par cette procédure, jouant au Castex, ce rigolo de Henri Guaino a brandi une terrible menace, allant jusqu'à dire que s'il en était ainsi, l'on ne trouverait plus de ministres. Quand on se souvient de la vitesse avec laquelle le célèbre et richissime Dupond-Moretti a quitté son cabinet pour les privilèges et avantages de la place Vendôme et de l'hôtel de Bourvallais... l'on sait que l'on trouvera toujours très facilement des ambitieux, des profiteurs ou des corrompus pour se pavaner, à nos frais, sous les ors de la République.

Beaucoup avaient pensé que la convocation de l'ancienne ministre de la Santé procédaient des plaintes de maître Di Vizio et de ses clients, en fait, il s'agit de celle d'un professeur de judo de quarante ans lequel, grâce aux directives meurtrières de Buzyn puis de Véran, fut victime, comme tant d'autres... d'un refus réitéré de soins.

« *Il était aux portes de la mort.* » Maître Bertrand Mertz résume l'état de gravité de son client, un habitant de Vitry-sur-Orne, atteint par le Covid-19, dès mars 2020, lequel veut savoir ce qui est advenu précisément. Ce monsieur a donc décidé de porter plainte. Contre le CHR Metz-Thionville tout d'abord, parce qu'il dénonce une défaillance dans sa prise en charge. « *Il avait 41° de fièvre, des vomissements, des diarrhées* » détaille son avocat, « *il a été refusé aux urgences, le centre 15 n'a pas voulu le prendre en charge.* » Finalement hospitalisé après six jours... dans un état épouvantable, il restera quinze jours dans le coma et garde de cette période des séquelles physiques comme psychologiques. « *Dans un pays comme le nôtre, il est absolument inacceptable qu'on ne prenne pas en charge un patient aussi gravement malade* » s'insurge Bertrand Mertz.

Une seconde procédure engagée auprès de la CJR vise aussi l'ancienne ministre de la Santé et son successeur quant à la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement. « *Il appartient aux pouvoirs publics et spécifiquement au ministère de la Santé de prendre les mesures face à un risque aussi grave et de toute évidence, on voit bien qu'on est face à un grave dysfonctionnement.* » Une instruction est ouverte par la présidente de la chambre criminelle de

la Cour de cassation. Le plaignant mosellan sera d'ailleurs très prochainement auditionné par la commission d'instruction annonce son défenseur.

Ce n'est pas la seule plainte de ce type déposée depuis le début de la crise sanitaire par des patients ou des soignants. « *Il est normal que, dans une démocratie moderne, les ministres puissent rendre compte de leur action ou de leur inaction* » indique Bertrand Mertz qui tient à préciser qu'il ne s'agit pas là d'une démarche d'indemnisation. « *Il n'y a pas de dommages et intérêts à obtenir devant la Cour de justice de la République. La principale préoccupation de mon client est de connaître la vérité.* »

En toute logique, la mise en examen de Véran ne saurait tarder.

La Cour de justice de la République est une organisation bancaire, éminemment politique, composée de trois magistrats de la Cour de cassation mais surtout de douze parlementaires, nommés pour moitié par le président de l'Assemblée et celui du Sénat... Les procédures étant toujours très longues, il est fort probable que cette affaire ne soit jugée que bien après la présidentielle...

Espérons que la CJR n'agira pas avec Agnès Buzyn comme avec Christine Lagarde qui, dans l'affaire Tapie, fut déclarée coupable mais non sanctionnée... et qu'avec Véran, ils vont assumer pleinement les conséquences de leurs décisions assassines.